
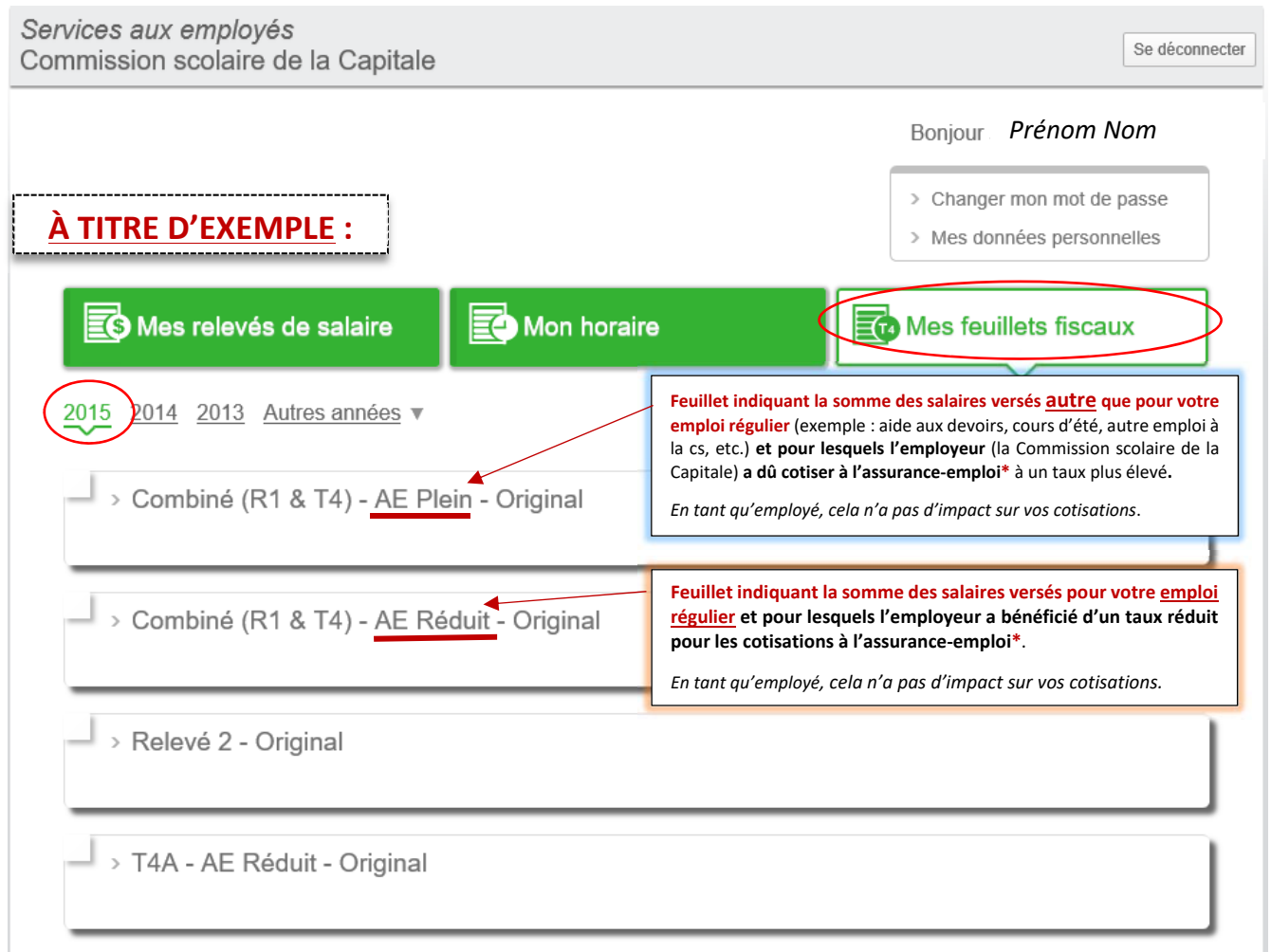


## PARTICULARITÉS LORS DE L'IMPRESSION DES FEUILLETS FISCAUX

Il se peut que vous retrouviez plus d'un feuillet fiscal dans l'onglet  Mes feuillets fiscaux de l'année d'imposition concernée. Si c'est le cas, **assurez-vous d'imprimer et d'utiliser tous les documents** qui s'y trouvent afin d'effectuer votre déclaration d'impôts.



Services aux employés  
Commission scolaire de la Capitale

Bonjour Prénom Nom

À TITRE D'EXEMPLE :

Mes relevés de salaire Mon horaire **Mes feuillets fiscaux**

2015 2014 2013 Autres années ▼

- > Combiné (R1 & T4) - AE Plein - Original  
**Feuillet indiquant la somme des salaires versés autre que pour votre emploi régulier** (exemple : aide aux devoirs, cours d'été, autre emploi à la cs, etc.) **et pour lesquels l'employeur** (la Commission scolaire de la Capitale) **a dû cotiser à l'assurance-emploi\*** à un taux plus élevé.  
*En tant qu'employé, cela n'a pas d'impact sur vos cotisations.*
- > Combiné (R1 & T4) - AE Réduit - Original  
**Feuillet indiquant la somme des salaires versés pour votre emploi régulier** et pour lesquels l'employeur a bénéficié d'un taux réduit pour les cotisations à l'assurance-emploi\*.  
*En tant qu'employé, cela n'a pas d'impact sur vos cotisations.*
- > Relevé 2 - Original
- > T4A - AE Réduit - Original

### INFORMATION IMPORTANTE

Les cases des 2 feuillets T4 AE Plein - Original et AE Réduit - Original doivent être additionnées lors de votre déclaration d'impôts fédérale.

**Précision** : la somme des cases 14 des deux feuillets T4 AE Plein - Original et AE Réduit - Original est égale à la case A moins la case J du Relevé 1.

\* La particularité sur l'assurance-emploi **concerne les feuillets fiscaux au fédéral seulement** et cela n'a pas d'impact au provincial. C'est pour cette raison que vous n'avez qu'un seul feuillet au provincial (Relevé 1).